



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

AUG 6 1982

UN/SA COLLECTION

A/37/370
S/15339
3 août 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-septième session
Point 25 de l'ordre du jour provisoire*
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSEQUENCES
POUR LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES

CONSEIL DE SECURITE
Trente-septième année

Lettre datée du 2 août 1982, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires de la Mission permanente du Pakistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme suite à ma lettre du 31 mars 1982 (A/37/164-S/14945), j'ai l'honneur de vous faire savoir que, depuis le 15 mars 1982, on a enregistré de nouveaux cas de violation de l'espace aérien et du territoire pakistanais à partir de l'Afghanistan. Vous trouverez ci-après les détails de certaines de ces violations :

a) D'avril à juin 1982, il y a eu 16 violations de l'espace aérien pakistanais par des hélicoptères et des avions afghans dans la province frontière du nord-ouest et la province du Balouchistan. A de nombreuses reprises, ces hélicoptères et avions ont pénétré sur plusieurs milles à l'intérieur de l'espace aérien pakistanais.

b) Au cours de la même période, il y a eu 8 violations du territoire pakistanais à partir de la frontière afghane. Une violation grave s'est produite le 27 juin 1982, à cinq heures du matin, lorsque l'artillerie afghane a tiré 60 obus depuis un point situé en direction de Landi Khyber. Six de ces obus ont atterri en territoire pakistanais, non loin des postes de gardes-frontières No 7 et 8, à environ 14 km au nord-ouest de Landi Kotal dans la province de Khyber. Ces obus ont blessé 3 enfants de la tribu Shilman aisni qu'un civil qui conduisait un chariot et ont tué 18 têtes de bétail.

* A/37/150.

A/37/370
S/15339
Français
Page 2

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre de point 25 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent par intérim,

(Signé) Khalid MAHMOOD
